

# URBANISME

## AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Madame Coline ARNOLDY demeurant avenue André Guillaume 7 à 4900 Spa pour la transformation de la façade d'une habitation sur un terrain situé Ruy, 36 à 4987 Stoumont, et cadastré 2<sup>e</sup> division, section C n°808/C.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme relatif aux bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- colombage à restaurer
- baie horizontale

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration (080/29.26.50), le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, les mardi et jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Le service urbanisme est **fermé** du 15/07 au 15/08. Par mail à [urbanisme@stoumont.be](mailto:urbanisme@stoumont.be).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30.07.2025 au 01.09.2025 au collège communal<sup>1</sup> :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be) – [coralie.adam@stoumont.be](mailto:coralie.adam@stoumont.be).

---

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

O. Troch

Ph. Goffin